



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SEINE-ET-MARNE

MARCHE DE TELEPHONIE	Fixe Mobile Data Chambre Agriculture de Seine-et-Marne	22/09/2016	page 1 / 16

Le Mée sur Seine, le 22 septembre 2016.

Objet : Dossier de consultation Téléphonie Fixe & Data Chambre d'Agriculture de Seine et Marne

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint notre consultation relative aux services de téléphonie fixe et data de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne.

Cette consultation s'inscrit dans le projet de rationalisation de nos moyens de télécommunications.

Les réponses peuvent être adressées :

- Sous pli déposé au siège social ;
- Par courrier avant la date limite de réception ;
- Sur la plateforme de dématérialisation www.lacentraldesmarchés.com

Les réponses détaillées sont impérativement à nous retourner le **9 novembre 2016 à 17h00** au plus tard.

Sincères salutations.

M. IMBAULT

Secrétaire général

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

dominique.imbault@seine-et-marne.chambagri.fr

DOSSIER DE CONSULTATION

Appel d'Offres Téléphonie Fixe, Mobile et Data
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne



**Septembre 2016
N° 2016 - 06**

***Marché passé selon la procédure adaptée
(articles 27 et 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016)***

Index

1	CONTEXTE	4
1.1	PRESENTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE ET MARNE	4
1.2	OBJECTIF DE LA CONSULTATION	4
1.3	CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION	4
2	EXPRESSION DU BESOIN	6
2.1	PERIMETRE	6
2.2	SPECIFICATIONS DE SERVICE	6
2.3	MISE EN ŒUVRE	11
2.4	ENGAGEMENTS ET RESULTATS ATTENDUS	11
2.5	CONDITIONS CONTRACTUELLES	11
3	PLAN DE REPONSE	12
3.1	PRESENTATION DU SOUMISSIONNAIRE	12
3.2	REFERENCES SIMILAIRES	12
3.3	GRILLES TARIFAIRES	12
3.4	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE	15
3.5	RESTRICTIONS PAR RAPPORT A L'APPEL D'OFFRES	16
3.6	CONTRAT	16

MARCHE DE TELEPHONIE	Fixe Mobile Data Chambre Agriculture de Seine-et-Marne	22/09/2016	page
			4 / 16

1 CONTEXTE

1.1 PRESENTATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE ET MARNE

Fondées en France le 3 janvier 1924, les Chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires chargés de représenter l'ensemble des différents agents économiques et professionnels de l'agriculture. Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne comprend 3 sites et est constituée d'une soixantaine d'agents.

Au siège social basé à Le Mée-sur Seine, la Chambre d'Agriculture loue une partie de ses espaces de bureaux auprès de 7 locataires, tous utilisateurs de l'autocom pour la téléphonie fixe. Une centaine de postes téléphoniques sont reliés sur l'autocommutateur.

1.2 OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la révision périodique de ses principaux postes budgétaires, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne lance une consultation auprès des opérateurs de télécoms afin de réexaminer les conditions de fourniture des services de téléphonie fixe et de son réseau data des 3 sites de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne :

- *Le Mée sur Seine* (siège - 77350)
- *Nemours* (77140)
- *Meaux* (77100)

1.3 CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

1.3.1 Les Prestataires

- Le marché comporte 3 lots. Le prestataire répondra en partie ou totalité des lots à la présente consultation.
- Le contrat issu du présent appel d'offre engage l'entité qui sera choisie, il n'est pas cessible, notamment en cas de fusion ou cession de l'entité sélectionnée sans accord préalable et écrit de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne.

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne se réserve la possibilité de retenir un ou plusieurs prestataires pour tout ou partie des prestations demandées.

1.3.2 Confidentialité

Les informations fournies comportent des renseignements confidentiels sur la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et sont la propriété exclusive de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Le prestataire est directement responsable des informations communiquées, qui ne pourront être mises à disposition de ses collaborateurs qu'à seule fin de préparer la réponse au présent dossier de consultation.

1.3.3 Documents contractuels

- L'appel d'offre et la réponse s'y référant feront partie intégrante des documents contractuels à signer, en complément du contrat qui sera mis en place avec le(s) prestataire(s) retenu(s).
- ATTRI1 et/ou DC2
- Eventuellement DC4 (sous-traitance).

MARCHE DE TELEPHONIE	Fixe Mobile Data Chambre Agriculture de Seine-et-Marne	22/09/2016	page
			5 / 16

1.3.4 Durée du marché

Pour chacun des lots, la durée du marché est d'une année, débutant à compter du 1^{er} janvier 2017. Chacun des lots peut être renouvelé deux fois, pour une année civile. La notification du renouvellement sera adressée à l'opérateur retenu au moins trois mois avant l'échéance du marché.

L'opérateur dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour s'y opposer. Cette opposition sera adressée à la Chambre d'Agriculture par lettre en recommandé avec accusé de réception. L'absence de réponse de l'opérateur entraîne la reconduction tacite du marché pour une nouvelle année.

1.3.5 Responsables de la Consultation

Personne en charge de la consultation : M. Dominique IMBAULT, Secrétaire général et responsable du pôle Administration et Finances de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Pouvoir adjudicateur : M. Thierry BONTOUR, Président de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

1.3.6 Remise des offres

L'offre peut être déposée au choix :

- Directement en déposant l'offre sous pli à l'accueil de la Chambre d'Agriculture (remise contre récépissé de dépôt) ;
- Sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics : www.lacentraledesmarches.com ;
- Par courrier, adressé en un exemplaire à :
*Chambre d'Agriculture de Seine et Marne
M. Dominique IMBAULT
418, rue Aristide Briand
77350 LE-MEE-SUR-SEINE*

1.3.7 Calendrier de la consultation

Date d'envoi de la consultation : 11 octobre 2016
Réception des réponses : 9 novembre 2016 à 17h00

/!\ La date de réception des offres est impérative et aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

1.3.8 Dépouillement des offres

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne se réserve la possibilité de demander tout renseignement complémentaire jugé nécessaire au dépouillement des offres et ce à tout moment.

Les critères de choix de(s) prestataire(s) :

- Moyens techniques - 30 % ;
- Couverture des territoires - 30 % ;
- Compétitivité des tarifs - 40 % ;

Les moyens techniques feront apparaître les technologies utilisées, leurs débits géographiques et la fiabilité du service.

La couverture du territoire sera présentée en capacité, facilité de connexion :

- Pour la téléphonie mobile en couverture 3G / 4G, avec une précision appuyée pour le département de Seine-et-Marne et ses espaces ruraux ;
- Pour la fourniture data, en précisant les solutions proposées (supports d'acheminement, solutions VPN, protections et pare-feux, boîtiers) ;
- Pour la téléphonie fixe, le candidat pourra proposer une solution IP (en sortie d'autocommutateur) et/ou RTC.

EXPRESSION DU BESOIN

1.4 PERIMETRE

L'appel d'offres est découpé en trois lots :

► **Lot 1** : Moyens télécoms des trois sites de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ;

► **Lot 2** : Moyens de téléphonie mobile des trois sites de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ;

► **Lot 3** : Accès Internet et réseau VPN des trois sites de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

1.5 SPECIFICATIONS DE SERVICE

Important : Une solution d'évolution permettant le regroupement de l'ensemble de la téléphonie fixe des 3 sites sur l'autocommutateur téléphonique du siège social à Le Mée-sur-Seine est possible. Les candidats peuvent présenter une réponse répondant à cette modification.

De même, il est possible de répondre avec une solution regroupant à la fois les lots 1 et 3, sous la forme d'une connexion IP en sortie de l'autocommutateur.

1.5.1 Fonctionnalités attendues

Préalable aux lots 1 et 2

Par défaut, aucune communication en dehors du territoire métropolitain et de la Corse ne peut être autorisée (vers les lignes fixes ou mobiles). Les demandes, autorisées préalablement par la Chambre d'Agriculture, feront l'objet d'un accès ponctuel.

Les appels vers les numéros surtaxés doivent pouvoir faire l'objet d'une sélection autorisée par la Chambre d'Agriculture. Les numéros non sélectionnés feront l'objet d'un rejet.

► Lot 1 : Téléphonie fixe :

Ce lot concerne la téléphonie fixe des trois sites de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Le candidat précisera dans son offre le mode de connexion qu'il entend mettre en place (RTC et/ou IP) pour chacun des sites.

- Présélection sur les lignes téléphoniques, les accès de base et les accès primaires de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.
- Fourniture des communications sortantes : vers fixes, vers mobiles.

- Site de Le Mée sur Seine :
 - Fourniture des abonnements sans portabilité des numéros SDA : 15 Canaux simultanés,
 - Acheminement des communications sortantes.

- Sites de Meaux :
3 salariés disposant chacun d'une ligne téléphonique et 1 ligne pour la télécopie.
Les appels sur lignes téléphonique des 3 salariés doivent nécessairement pouvoir être transférés sur le standard d'accueil du siège social (à Le-Mée-sur-Seine) en cas d'absence (renvoi automatique ou transfert des appels).

Les candidats soumettrons dans leur offre, la possibilité de :

- Accès direct sur 4 lignes téléphoniques (autocom) ;
- Autres solutions dont le candidat détaillera les techniques pouvant être mises en œuvre.
- Acheminement des communications entrantes et sortantes.

- Sites de Nemours :
3 salariés disposant chacun d'une ligne téléphonique et 1 ligne pour la télécopie.
Les appels sur lignes téléphonique des 3 salariés doivent nécessairement pouvoir être transférés sur le standard d'accueil du siège social (à Le Mée-sur-Seine) en cas d'absence (renvoi automatique ou transfert des appels).

Les candidats soumettrons dans leur offre, la possibilité de :

- Accès direct sur 3 lignes téléphoniques séparées ;
- Autres solutions dont le candidat détaillera les techniques pouvant être mises en œuvre.
- Acheminement des communications entrantes et sortantes.

Le candidat a la faculté de proposer une offre groupant l'ensemble des sites sur un même espace communiquant reposant sur l'autocom du siège social.

Cette possibilité devra être réalisée en totale transparence de l'ensemble des appels entrants.

Dans tous les cas, les candidats répondront à minima en mode « raccordement indirect » et ajouteront s'ils le souhaitent l'option du raccordement direct.

- Téléconférence téléphonique :

Le candidat présentera les solutions de téléconférence téléphonique pouvant être mises en œuvre sur chacun des sites. Il précisera les modalités et les conditions tarifaires.

► Lot 2 : Téléphonie mobile :

Ce lot concerne la téléphonie mobile des trois sites de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne.

La Chambre d'Agriculture dispose actuellement d'une flotte composée de :

- 37 téléphones portables dont 21 iPhones (5S, 6 et 6S) en liaison avec la messagerie commune (envois par « push mails » sur iPhone) et éventuellement une ou plusieurs cartes jumelles ;
- 17 tablettes iPad connectées en data par l'intermédiaire des iPhones en mode modem ;
- 2 tablettes iPad disposant de leur propre carte sim.

Le nombre de postes est susceptible d'évolution constante en fonction de la variation des effectifs salariés.

Chacun des numéros de téléphones et des cartes doivent permettre leur portabilité vers un autre opérateur à l'échéance du marché, y compris les nouveaux numéros créés durant la période du marché.

Les candidats présenteront à leur offre un choix de tablettes et de téléphones mobiles dans les fonctionnalités (Smartphones haut de gamme et standard, téléphones mobiles de résistance renforcée, téléphones mobiles standard).

Dans leurs activités de conseil agricole, les conseillers utilisent des outils informatiques connectés à partir de leur tablette numérique (17 tablettes). Leurs téléphones mobiles doivent assurer la fonction « modem » afin de connecter leur tablette, avec une capacité minimale d'échange mensuelle de 10 Go en transfert data. Dans leur réponse, les candidats préciseront les seuils de transfert data inclus dans les abonnements.

► Lot 3 : fournitures d'accès au réseau data (internet) :

Ce lot concerne la fourniture d'accès internet et le réseau data en VPN des trois sites de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Le prestataire fournira les accès DATA en VPN avec accès Internet en cœur de réseau pour chacun des trois sites de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne.

La Chambre d'Agriculture dispose également d'une visioconférence dans une salle dédiée.

Liaison existante Data avec les serveurs de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France :

Les systèmes d'informations des deux chambres d'agricultures bénéficient d'une liaison VPN (opérateur Orange) :

- SDSL 1M (y compris routeur) ;
- Raccordement à prévoir.

Merci de détailler dans votre réponse les tarifs en fonction des critères suivants pour chacun des sites :

Accès SDSL / EFM / Fibre :

- Débit : 2M, 4M, 10M, 20M.
- Débit Crête / Débit Garanti.
- Liaison Data entre les Chambres d'Agriculture de Seine et Marne et Interdépartementale d'Île de France.

Services associés :

- Firewall Réseau
- Relais de messagerie
- Nom de domaine : .fr
- Options monitoring, FTP, stockage redondé,
- Solution VPN (postes nomades).

Par ailleurs, sont demandés de façon optionnelle les services suivants :

- GTR 24h/24h 7j/7j (4H, 8H...)
- Supervision proactive du réseau.

Le tableau suivant indique l'adresse de chacun des sites ainsi qu'un numéro de ligne associé pour étude d'éligibilité xDSL :

Site	Adresse	N° Ligne
Site de Le Mee sur Seine	418, rue Aristide Briand 77350 Le Mee sur Seine	01 64 10 36 64
Site de Nemours	34, place Jean Jaurès, 77140 Nemours	01 64 28 90 34
Site de Meaux	6, rue des Frères Lumière 77100 Meaux	01 60 23 90 99

1.5.2 Dimensionnement et Volumétrie

► **Lot 1 : Téléphonie fixe**

Type de Communication	Nombre d'appels Annuels	Volumétrie Annuelle (min)
Vers Fixes France :	81.143	2.370 h 25 min
<i>dont locales et nationales</i>	80.459	2.126 h 06 min
<i>dont intersites</i>	684	244 h 19 min
Vers Mobiles France :	38.730	881 h 40 min
<i>dont GSM</i>	31.921	787 h 35 min
<i>dont GSM Chambre d'Agriculture (SFR)</i>	6.809	94 h 05 min
Numéros spéciaux	-	167 h 33 min
Autre : internationales et DOM	3	0 h 21 min

- Ces données sont issues de l'étude des communications de 2015,
- Ces données sont fournies à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

Le tableau suivant détaille la situation actuelle pour chacun des sites :

- L'adresse du site ainsi qu'un numéro de ligne associé pour étude d'éligibilité xDSL / Fibre,
- L'infrastructure demandée : nombre de canaux du ou des accès principaux (accès primaires ou groupements d'accès de base),
- La volumétrie des accès concernés.

Site	Infrastructure actuelle	Destination	Nombre d'appels Annuels	Durées Annuelles (min)
Le Mée sur seine N° de ligne analogique : 01 64 10 36 64 Adresse : 418, rue Aristide Briand 77350 LE MEE SUR SEINE	Canaux : 15	France	77.345	2.237 h 27 min
		Mobiles	36.022	805 h 11 min
		International et DOM	3	0 h 21 min
Nemours N° de ligne analogique : non disponible N° de T0 : 01 64 28 90 34 Adresse : 34, place Jean Jaurès 77140 NEMOURS	Canaux : 2	France	902	26 h 48 min
		Mobiles	624	14 h 9 min
		International et DOM	-	-
Meaux N° de ligne analogique : 01 60 23 90 99 Adresse : 6, rue des Frères Lumière 77100 MEAUX	Canaux : 4	France	2.896	106 h 10 min
		Mobiles	2.084	62 h 20 min
		International et DOM	-	-

► Lot 2 : Téléphonie mobile

1.6 *La Chambre d'Agriculture dispose actuellement d'une flotte de 37 téléphones portables, et 2 sur tablettes iPad. Le nombre de téléphones et de cartes de liaison sont susceptibles d'évolution continue en fonction de l'effectif salarié.*

1.7 *Chacun des numéros de téléphones et des cartes doivent permettre leur portabilité vers un autre opérateur à l'échéance du marché.*

Portables	Infrastructure demandée	Destination	Nombre d'appels Annuels	Quantités Annuelles
Le Mée sur seine - 37 portables dont 21 en liaison pushmail sur serveur Lotus 1 carte jumelle (option)		Mobile vers national		64.267 mn
		Mobile vers international		45 min
		Dépassement DATA		2.573 Mo
		Texto MMS		3 675
		Numéros spéciaux		376 mn

MARCHE DE TELEPHONIE	Fixe Mobile Data Chambre Agriculture de Seine-et-Marne	22/09/2016	page 11 / 16

MISE EN ŒUVRE

1.7.1 Intervenants

En phase de mise en œuvre, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne désignera l'interlocuteur en charge du projet pour le déploiement de la mission. En phase d'exploitation, les interlocuteurs habilités à contacter le service client du prestataire seront désignés par la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne.

Le prestataire retenu s'engagera à désigner au moment de la signature du contrat :

- le responsable du suivi commercial,
- le responsable de compte en charge du suivi de la qualité de service, de la gestion des évolutions et de la gestion de la facturation durant toute la durée de vie du contrat,
- un numéro de contact unique pour les opérations de maintenance.

1.7.2 Date prévisionnelle de mise en œuvre : 1^{er} janvier 2017

Le candidat indiquera dans sa réponse les plannings détaillés de mise en service de la solution, ainsi que les pré-requis attendus de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Le délai de mise en service fera l'objet de pénalités en cas de non respect des engagements.

1.7.3 Suivi

Pendant la période de déploiement de la solution, le responsable de la mise en œuvre tiendra la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne informée chaque semaine de l'état d'avancement de la réalisation de la solution.

1.8 ENGAGEMENTS ET RESULTATS ATTENDUS

1.8.1 Engagements du Prestataire

Le prestataire s'engage sur :

- Le respect des délais de mise en service,
- Le délai de rétablissement du service en cas de panne,
- Un nombre maximum de pannes par période,
- La mise à disposition des interlocuteurs prévus au paragraphe intervenants.

1.8.2 Résultats attendus

Le prestataire s'engage à réparer tout incident dans un délai de 4 heures maximum, dans les plages horaires 8-20h en jours ouvrés (GTR 2H).

1.9 CONDITIONS CONTRACTUELLES

1.9.1 Liées au contrat

- Engagement de confidentialité.
- Les prix ne pourront pas augmenter sur la durée du contrat. Toute diminution du tarif du prestataire sera appliquée à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne dès l'application de ce dernier.

1.9.2 Durée de Contrat

- La proposition du prestataire issue du présent appel d'offres sera valable pour une durée de 3 mois à compter de sa réception.
- La durée de la prestation est fixée sur une période 12 mois, renouvelable deux fois sur la même durée.
- Toutefois, le prestataire pourra, en sus de l'offre présentée sur le précédent alinéa, présenter une offre sur une période supérieure à la durée initiale de 12 mois, sans excéder une période de 36 mois.

1.9.3 Pénalités

Le non respect des engagements et clauses de qualité de services entrainera automatiquement l'application d'une pénalité à un pourcentage du montant HT facturé :

- Non respect du délai de mise en service,
- Non respect des délais de rétablissement du service,
- Non respect du taux de disponibilité trimestriel pour chaque site. Le taux applicable est fixé à 98 % de la moyenne des factures des 3 mois précédents.

3 PLAN DE REPONSE

Les candidats respecteront le plan proposé pour présenter leurs réponses.

3.1 PRESENTATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le candidat présentera :

- sa structure d'actionnaires,
- le nombre de ses clients par taille d'entreprise et par secteur,
- ses effectifs ainsi que la part de ses effectifs dédiés au service client,
- une vue globale de son offre avec la répartition de son activité par type d'offre.

3.2 REFERENCES SIMILAIRES

Le candidat présentera une synthèse de ses références sur des appels d'offre similaires, en précisant les fonctionnalités offertes dans chacun des exemples cités.

3.3 GRILLES TARIFAIRES

Le candidat précisera pour chacun des lots ses conditions tarifaires et remplira les grilles tarifaires suivantes :

► Lot 1: Téléphonie fixe

Lot 1. Accès indirect:

Destination	Crédit temps ou prix d'établissement		Après crédit temps	
	Durée (s)	Valeur (€ HT)	Cout Minute (€ HT)	Durée de l'impulsion
<u>Vers fixe France</u>				
Local				
Voisinage				
National				
Intersites				
<u>Vers GSM</u>				
Orange				
SFR				
Bouygues				
GSM Chambre d'Agriculture				
<u>Vers international (détaillé)</u>				

Lot 1. Accès direct :

Destination	Crédit temps ou prix d'établissement		Après crédit temps	
	Durée (s)	Valeur (€ HT)	Cout Minute (€ HT)	Durée de l'impulsion
<u>Vers fixe France</u>				
Local				
Voisinage				
National				
Intersites				
<u>Vers GSM</u>				
Orange				
SFR				
Bouygues				
GSM Chambre d'Agriculture				
<u>Vers international (détaillé)</u>				

Coûts d'abonnements : Mensualité € HT/canal
Mensualité € HT/SDA

Le candidat communiquera notamment l'ensemble de ses tarifs pour toutes les destinations internationales.

Le candidat précisera sa définition des différents types de communications (local, voisinage, national, etc.).

Le candidat indiquera notamment les coûts des différentes options proposées (GTR...).

Dans l'éventualité d'un même prestataire :

- Pour les lots 1 et 2, le candidat précisera clairement dans son offre la tarification des liaisons fixes vers mobiles sur la ligne GSM Chambre d'Agriculture (actuellement SFR) du tableau.
- Pour les lots 1 et 3, le candidat précisera clairement dans son offre outre la tarification, les caractéristiques techniques qu'il entend utiliser, notamment sur les réserves de bande passante.

► Lot 2: Téléphonie mobile

Destination	Crédit temps ou prix d'établissement		Après crédit temps	
	Durée (s)	Valeur (€ HT)	Coût Minute (€ HT)	Durée de l'impulsion
Abonnement (par ligne)				
Vers fixe France				
Texto mms				
Texto sms				
Data				
Autres				
<u>Vers GSM</u>				
Orange				
SFR				
Bouygues				
GSM Chambre d'Agriculture				
Autres				
<u>Vers international (détaillé)</u>				
Fixe				
GSM				
Autres				
<u>International (préciser les zones)</u>				
Fixe France				
GSM France				
Data				
Texto sms				
Texto mms				
Autres				

Le candidat communiquera notamment l'ensemble de ses tarifs pour toutes les destinations internationales et les services spéciaux.

Le candidat indiquera notamment les coûts des différentes options et prestations (carte jumelle) proposées, ainsi que les limitations tant sur la fréquence que sur les volumes (Smartphones, GTR...).

Dans l'éventualité d'un même prestataire pour les lots 1 et 2, le candidat précisera clairement dans son offre la tarification des liaisons mobiles vers fixes sur les lignes fixes de la Chambre d'Agriculture du tableau et entre les mobiles (GSM) de l'ensemble de la Chambre d'Agriculture.

Le candidat détaillera les tarifications applicables aux solutions mobiles pour les cartes Data (cartes 4G), ainsi que les volumes.

► Lot 3: Accès Internet et VPN

Nota :

Le candidat mentionnera les éventuels frais d'installation ainsi que les coûts mensuels d'abonnement (€HT/mois).

Le candidat présentera une offre « à tiroir » laissant apparaître le détail de la cotation pour chacun des éléments du réseau et non un montant global indivisible.

Le candidat indiquera les coûts des différentes options proposées (*GTR, gestion proactive du réseau, etc.*)

	Débit crête montant/ descendant	Débit garanti	Frais d'installation € HT	Coût mensuel € HT
Le Mée sur Seine		2 M bps		
		4 M bps		
		10 M bps		
		20 M bps		
Meaux		2 M bps		
		4 M bps		
		10 M bps		
		20 M bps		
Nemours		2 M bps		
		4 M bps		
		10 M bps		
		20 M bps		
Accès internet Cœur de réseau		2 M bps		
		4 M bps		
		10 M bps		
		20 M bps		

3.4 DATE DE MISE EN ŒUVRE : à compter du 1^{er} janvier 2017

Le candidat précisera pour chacun des lots le calendrier les modalités de mise en œuvre de la solution.

MARCHE DE TELEPHONIE	Fixe Mobile Data Chambre Agriculture de Seine-et-Marne	22/09/2016	<i>page</i> 16 / 16

3.5 RESTRICTIONS PAR RAPPORT A L'APPEL D'OFFRES

Le candidat mentionnera explicitement et de façon exhaustive les restrictions éventuelles de son offre par rapport aux besoins fonctionnels et contractuels exprimés.

3.6 CONTRAT

Le candidat joindra à sa réponse le contrat type qui sera associé à sa proposition.